

GUIDE TECHNIQUE 2026

2026 - 49 ÈME ÉDITION

TOUR DES MAUGES

02 & 03 MAI 2026

Open - Access

2 JOURS-3 ÉTAPES

BEAUPRÉAU EN MAUGES



Crédit photo : G. Léonard / Agence Photos



Règlement particulier du Tour des Mauges

49^{ème} Tour des Mauges
2 Mai – 3 Mai 2026

ARTICLE 1. ORGANISATION

Le Tour des Mauges est organisé par le BEAUPREAU VELO SPORT, 12 rue du Chanoine Libault 49600 Beaupreau en Mauges, sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme. Elle se dispute du 2 Mai 2026 au 3 Mai 2026.

ARTICLE 2. TYPE D'EPREUVE

L'épreuve est réservée aux athlètes des catégories Open 1-2-3 et Access 1-2. Elle est inscrite au calendrier Régional.

L'épreuve est classée en classe 2.24.2.

ARTICLE 3. PARTICIPATION

Les équipes sont constituées de 4 à 6 coureurs (minimum et maximum).

Conformément à l'article 2.1.2 du règlement FFC, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes :

- Equipes de Clubs Français
- Equipes de sélection régionale ou départementale
- Equipes mixtes (même comité régional)

Les organisateurs se réservent le droit de sélectionner les équipes partantes si les candidatures déposées dépassent 24. La sélection aura lieu le 27 mars 2026. Toutes les équipes sont informées du résultat.

Les engagements seront à faire via la plateforme cicle web ffc (date limite le 27 Avril 2026 à 20h). Par la suite, toute modification devra être portée à la connaissance de l'organisateur par courriel, jusqu'à la veille de l'épreuve.

Ils devront être accompagnés :

- D'un chèque de caution (non retiré) de **500 €** pour confirmer votre réservation **avant le 22 mars.**
- D'un chèque de **480 €** pour les frais d'hébergement et de repas (repas du samedi soir, dimanche matin et dimanche midi + hébergement) pour **8 personnes** et **80 €** pour une personne supplémentaire. (**Au maximum, 9 personnes par équipes seront hébergées.**), doit parvenir aux organisateurs avant le **15 Avril 2026 dernier délai avec le bulletin de réservation.**
- Le prix du repas pour le dimanche midi est de 16 € par personne pour les équipes qui ne prennent pas l'hébergement et le repas. A réserver également via le bulletin de réservation.
- D'un chèque de caution de **200 €** pour les transpondeurs à apporter **le jour de l'épreuve.**

L'équipe qui n'aura **pas** joint son chèque d'hébergement-repas ou repas à la date du **15 Avril 2026** ne sera **pas engagée** et sera **remplacée sans autre avis.**

Adresser vos chèques et bulletin de réservation à

Beaupreau Velo Sport
12 rue du Chanoine Libault
49600 BEAUPREAU EN MAUGES

ou

beaupreauvs@gmail.com

- les chèques sont à l'ordre du : **BVS**
ou
- par virement bancaire (en précisant le nom de l'équipe)
RIB : 10278 39411 00020005701 16
IBAN : FR76 1027 8394 1100 0200 0570 116 Code Bic : CMCIFR2A

En aucun cas un coureur ayant abandonné ou ayant été éliminé, ne pourra pendant la durée de l'épreuve participer à une autre compétition.

ARTICLE 4. PERMANENCE

La permanence de départ se tient, le samedi 2 Mai de 10h30 à 12h00 à l'Institut Rural des Mauges 8 rue des Cèdres 49600 Beaupreau.

La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipes se fait à la permanence de 10h30 à 12h00 le samedi 2 Mai 2026.

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement FFC, en présence des Membres du Collège des Commissaires, est fixée à 12h15 et aura lieu à la permanence (Institut Rural des Mauges).

REMETTRE PLAN PARKING DS

ARTICLE 5. CONTRE LA MONTRE PAR EQUIPE

Il sera disputé le dimanche matin. L'ordre des départs du contre la montre par équipe sera établi suivant l'article 2.6.21 de la réglementation FFC (ordre inverse du classement général par équipe) à l'exception de l'équipe du leader du classement général individuel qui partira en dernier.

Les coureurs devront se présenter 20 minutes avant l'horaire de départ pour procéder au contrôle de leur vélo. Le temps de l'équipe sera pris sur le 3^{ème} coureur. Les départs seront donnés toutes les 3 minutes. Il sera pris en compte le classement général individuel le temps réel de l'équipe éventuellement plafonné selon le barème suivant par rapport au temps de la première équipe.

Classement de l'équipe	Plafond en secondes						
1	0''	7	35''	13	65''	19	95''
2	10''	8	40''	14	70''	20	100''
3	15''	9	45''	15	75''	21	105''
4	20''	10	50''	16	80''	22	110''
5	25''	11	55''	17	85''	23	115''
6	30''	12	60''	18	90''	24...	120''...

Pour les coureurs distancés par leur propre équipe, la formule suivante sera appliquée : temps de leur équipe retenu pour le classement général individuel plafonné plus l'écart de temps entre le coureur lâché et son équipe. L'horaire de départ de la première équipe sera calculé pour que la dernière équipe parte à 10H45.

ARTICLE 6. RADIO-TOUR

Les informations courses sont émises sur la fréquence qui sera communiqué lors de la réunion des DS.

ARTICLE 7. ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE

Le dépannage sera assuré par le Directeur sportif de chaque équipe, toutefois l'organisation s'engage à fournir 2 véhicules de dépannage neutre, à charge pour les équipes de fournir leurs roues pour assurer le dépannage. Chaque équipe fournira lors de la réunion des Directeurs Sportifs 1 paire de roues. 1 paire de roues sera également mise dans la voiture balai.

ARTICLE 8. INCIDENTS DE COURSE DANS LES DERNIERS KILOMÈTRES

La règle dite « des trois derniers kilomètres » est applicable pour les 2 étapes en ligne Selon l'article du règlement FFC 2.6.024 : En cas d'incident dûment constaté, dans les trois derniers kilomètres d'une étape en ligne, le ou les coureur(s) impacté(s) est (sont) crédité(s) du temps du ou des coureur(s) en compagnie du ou desquels il(s) se trouvai(en)t au moment de l'incident. Son ou leur classement sera celui du franchissement de la ligne d'arrivée.

Est considéré comme incident tout événement indépendant des propres capacités physiques du coureur (chute, problème mécanique, crevaison) et de sa volonté de se maintenir avec les coureurs en compagnie desquels il se trouve au moment de l'incident.

Les coureurs impactés par un incident doivent se faire connaître immédiatement auprès d'un commissaire en levant le bras et en se présentant auprès d'un commissaire dès la ligne d'arrivée franchie.

Si à la suite d'une chute dûment constatée dans les trois derniers kilomètres un coureur est dans l'impossibilité de franchir la ligne d'arrivée, il sera classé à la dernière place de l'étape et crédité du temps du ou des coureur(s) en compagnie du ou desquels il se trouvait au moment de la chute.

Toute décision relative au présent article est rendue par le collège des commissaires de manière indépendante.

ARTICLE 9. DÉLAIS D'ARRIVÉE

En fonction des caractéristiques des étapes, les délais d'arrivée ont été fixés comme suit :

Les délais d'élimination sont de 20% pour les étapes en ligne, et 30 % pour le contre la montre par équipe (avec temps compensé). Conformément à l'article 2.6.028 du règlement FFC, le Collège des Commissaires peut prolonger les délais d'arrivée après consultation de l'organisateur.

Dans le cas où des coureurs effectivement arrivés hors délai sont repêchés par le collège des arbitres, ils se verront retirer l'ensemble de leurs points acquis au classement général des différents classements annexes.

ARTICLE 10. CLASSEMENTS

Les classements suivants sont établis dans l'ordres des maillots :

- Classement Individuel au temps : Maillot Bleu
- Classement Jeune (-23 ans) : Maillot Blanc
- Classement par Sprints intermédiaires : Maillot Vert
- Classement Grimpeurs : Maillot Rouge
- Classement par équipes.

Le classement général individuel au temps est établi par l'addition des temps enregistrés dans chacune des 3 étapes.

En cas d'égalité de temps au classement général individuel, les fractions de seconde enregistrées lors des étapes contre la montre individuelle sont réincorporées dans le temps total pour départager les

coureurs ex aequo.

En cas de nouvelle égalité ou à défaut d'étape contre la montre par équipe, il est fait appel à l'addition des places obtenues à chaque étape à l'exception et, en dernier ressort, à la place obtenue dans la dernière étape disputée.

Pour le classement des Grimpeurs, les coureurs marquent des points lors des sprints grimpeurs : attribution au 3 premiers coureurs (5 ; 3 ; 1). Au classement général de ces grimpeurs, il sera tenu compte du meilleur total de points, puis du meilleur total de places de 1, puis de 2, puis de 3, et enfin de la place au classement général.

Pour le Classement Sprints Intermédiaires, les coureurs marquent des points lors de sprints intermédiaires : attribution au 3 premiers coureurs (5 ; 3 ; 1), il sera tenu compte du meilleur total de points, puis du meilleur total de places de 1, puis de 2, puis de 3, et enfin de la place au classement général.

Le classement du meilleur jeune est réservé aux coureurs nés entre le 1^{er} Janvier 2004 et le 31 Décembre 2009. Le premier jeune au classement général au temps devient par la même occasion le meilleur jeune.

En cas d'égalité de temps au classement général individuel, il est fait appel à l'addition des places obtenues à chaque étape à l'exception et, en dernier ressort, à la place obtenue dans la dernière étape disputée.

Pour le classement par équipe, le classement par équipe du jour s'établit par l'addition des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe. En cas d'égalité, les équipes sont départagées par l'addition des places obtenues par leur trois premiers coureurs de l'étape. En cas de nouvelle égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur au classement de l'étape.

Le classement général par équipes s'établit par l'addition des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe dans toutes les étapes courues. En cas d'égalité, il est fait application des critères suivant jusqu'à ce qu'il y ait départage :

- 1 : Nombre de première place dans le classement par équipes
- 2 : Nombre de 2^{ème} place dans le classement par équipes, etc...

S'il y a toujours égalité, les équipes seront départagées par la place de leur meilleur coureur au classement général.

Toutes équipes réduites à moins de 3 coureurs est éliminée du classement général par équipe.

ARTICLE 11. PRIX

Les prix des différents classements étapes et général seront versés par la FFC.

Les concurrents pouvant prétendre à un podium au classement général et particulier, doivent prendre leurs dispositions pour être présents lors des cérémonies protocolaires qui se dérouleront au podium à la fin de la 1^{ère} et 3^{ème} Étape. Leur participation à la remise des maillots est OBLIGATOIRE sauf cas de force majeure.

La remise des maillots et gerbes après la seconde étape, s'effectuera à 13h00 à la salle des Mauges à La loge pendant le repas des organisateurs, et chaque directeur sportif devra assurer le transport des coureurs porteurs des maillots distinctifs ainsi que l'équipe vainqueur du Contre la montre.

Les trophées et coupes seront remis lors de la proclamation des résultats après la dernière étape.

Le remboursement des cautions sera effectués par courrier la semaine suivant la course.

ARTICLE 12. ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve.

Les contrôles antidopage auront lieu à l'institut rural, 8 rue des Cèdres 49600 BEAUPREAU

ARTICLE 13. PROTOCOLE

Conformément à l'article 1.2.112 du règlement FFC, les coureurs suivants doivent se présenter quotidiennement au protocole après chaque étape.

- Le vainqueur de l'étape
- Leader du classement Général
- Les leaders des classements annexes suivants: Leader du classement Grimpeurs
Leader du classement Sprint
Intermédiaires Leader du classement
Jeune

Ils se présenteront dans un délai de maximum de 10 minutes après leur arrivée.

En outre, à l'arrivée de l'épreuve, les coureurs suivants doivent également se présenter au protocole final :

- Les 3 premiers du Général de l'épreuve
- Les vainqueurs des classements annexes suivants:
Leader du classement Grimpeurs
Leader du classement Sprint
Intermédiaires Leader du classement
Jeune
La meilleure équipe au classement Général

ARTICLE 14. PENALITES

Le barème de pénalités de la FFC est le seul applicable.

ARTICLE 15. LES ETAPES

L'épreuve comprend 3 étapes :

Samedi 2 Mai 2026	1ère étape	120.9 Kms en ligne
Dimanche matin 3 Mai 2026	2ème étape	13 Km (Contre la Montre équipe)
Dimanche 3 Mai 2026	3ème étape	99.6 Km (1 Boucle de 62,6 km et 6 tours de 5,6 km)

CLASSEMENT GRIMPEURS

1^{ère} ETAPE : 4 Sprints Grimpeurs

3^{ème} ETAPE : 3 Sprints Grimpeurs

CLASSEMENT SPRINT INTERMEDIAIRE

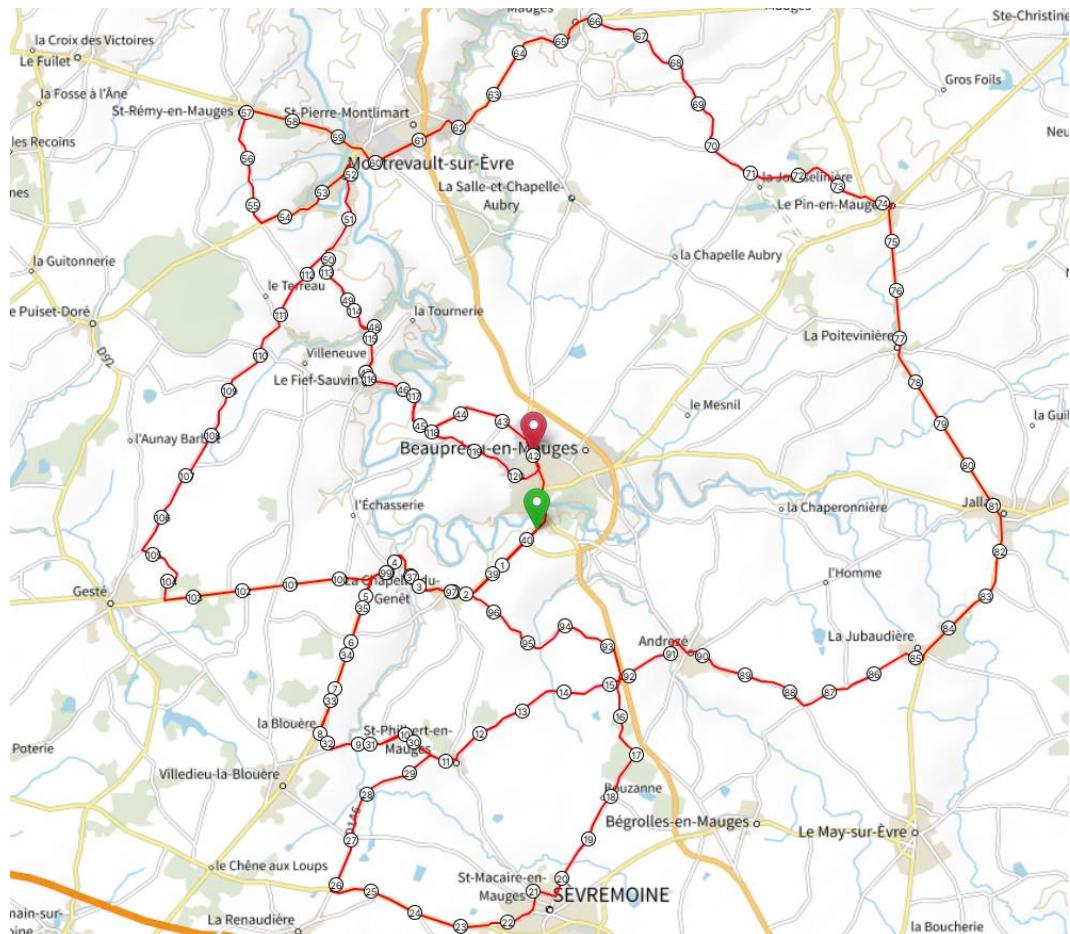
1^{ère} ETAPE : 3 Sprints Intermédiaires

3^{ème} ETAPE : 3 Sprints Intermédiaires

TOUR DES MAUGES Etape 1

(Provisoire)

Présentation des équipes 13h15 - Départ 14h Rue de la Lime à Beaupreau
120,9 Kms



BEAUPREAU 14h05

LA CHAPELLE DU GENET

La belle étoile

VILLEDIEU LA BLOUERE

ST PHILBERT EN MAUGES

Dir Andrezé

Les Landes Fleuries

ST MACAIRE EN MAUGES

Dir La Renaudière

ST PHILBERT EN MAUGES

VILLEDIEU LA BLOUERE

La belle étoile La Rouillère

LA CHAPELLE DU GENET

BEAUPREAU (Passage sur la ligne) Km 42

Le Vigneau

LE FIEF SAUVIN

Surges

MONTREVAULT SUR EVRE

La Rouillère

ST REMY EN MAUGES

ST PIERRE MONTLIMART

CHAUDRON EN MAUGES

LE PIN EN MAUGES

LA POITEVINIÈRE

JALLAIS

LA JUBAUDIÈRE

ANDREZE

LA CHAPELLE DU GENET

GESTE

Les Ajoux

Villeneuve

LE FIEF SAUVIN

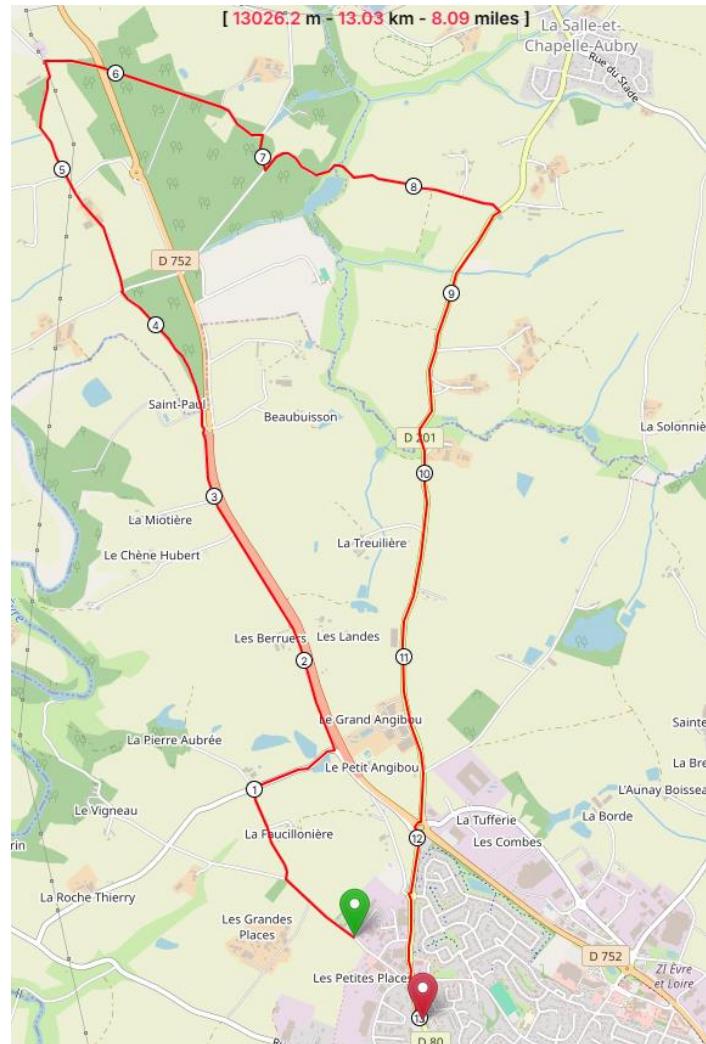
BEAUPREAU (arrivée directe) 17h

TOUR DES MAUGES Etape 2 Contre la montre par équipe

(Provisoire)
1^{er} Départ 9h30 Route du Vigneau
13 Kms

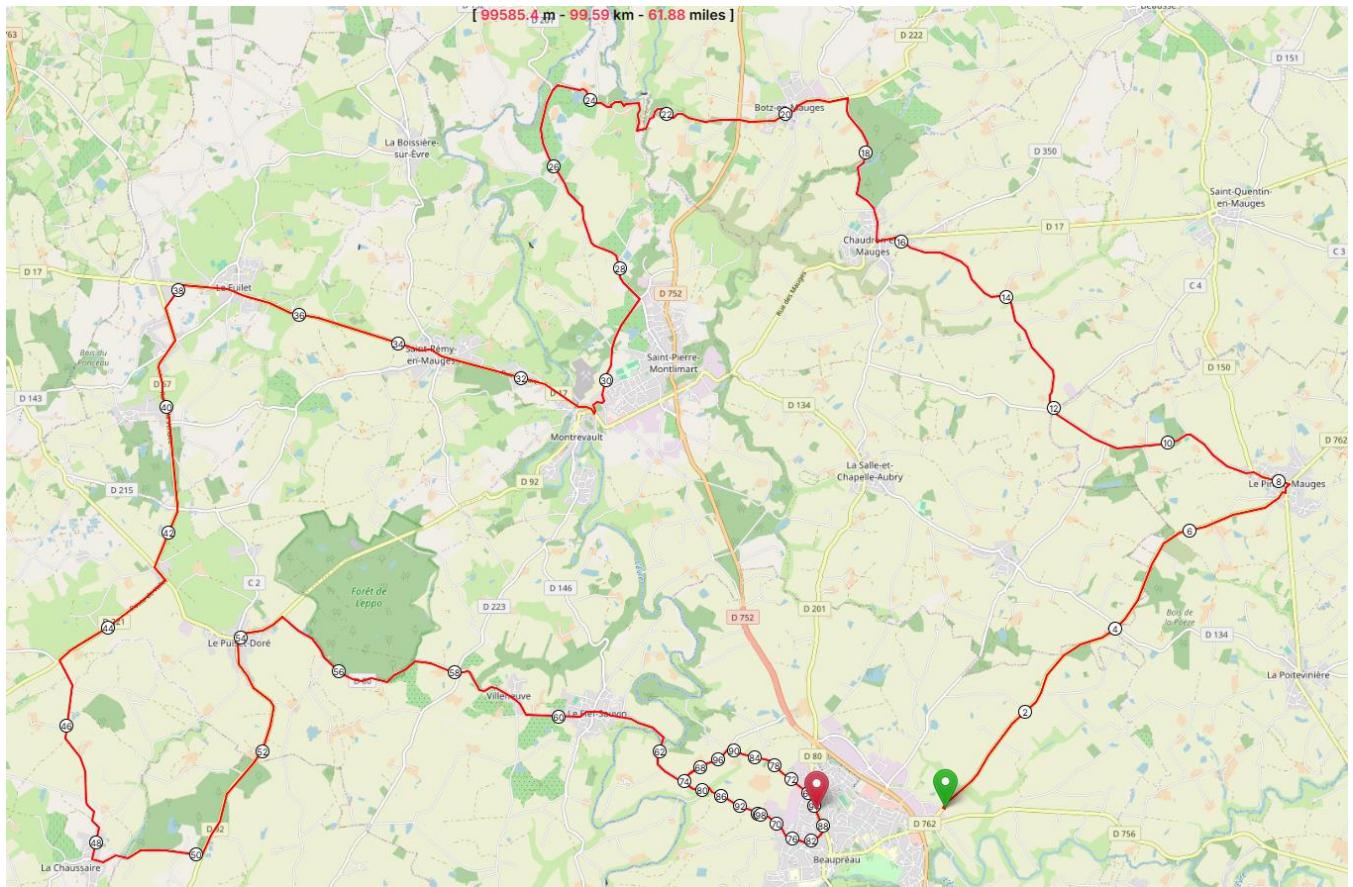
Départ Route du Vigneau

La Faucillonière
La Pierre Aubrée
Les Berruers
St Paul
La Gerfaudière
Le Pavillon
La Bellière
Le Plessis
Près LA SALLE AUBRY
La Guillonière
Le Noyer
Le grand Angibou
Rond point Brico Cash
D80
Rue de la Lime (dernière arrivée 11h15)



TOUR DES MAUGES Etape 3

(Provisoire)
Départ 14h30 Rue de la Lime à Beaupreau
100 Kms



BEAUPREAU 14h30

LE PIN EN MAUGES
CHAUDRON EN MAUGES

Le Bas Plessis

BOTZ EN MAUGES

Croix Baron

Gevrise

Pont Daleine

ST PIERRE MONTLIMART

La Musse

ST REMY EN MAUGES

LE FUILET

LA GUITONNERIE

LA CHAUSSAIRE

L EPUISSET DORE

Les Ajoux

LE FIEF SAUVIN

Entrée sur le Circuit

Passage sur la ligne + 6 tours de 5,7 Kms

BEAUPREAU (100 Kms) 16h50



Plan Dérivation des DS Etape 1 et 3



PARTENAIRES 2026



BEAUPREAU-VELO-SPORT

TOUR DES MAUGES 2026 LISTE DES PRIX

Place	1ère ETAPE	2ème ETAPE	3ème ETAPE	Classement GENERAL	Classement EQUIPES	Classement POINTS	Classement GRIMPEURS	Classement - 23ans
1	99,00 €	35,00 €	99,00 €	129,00 €	40,00 €	50,00 €	50,00 €	30,00 €
2	76,00 €	30,00 €	76,00 €	101,00 €	35,00 €	40,00 €	40,00 €	23,00 €
3	61,00 €	25,00 €	61,00 €	79,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €	20,00 €
4	50,00 €	20,00 €	50,00 €	66,00 €	24,00 €	20,00 €	20,00 €	18,00 €
5	40,00 €	20,00 €	40,00 €	52,00 €	15,00 €	10,00 €	10,00 €	15,00 €
6	35,00 €	15,00 €	35,00 €	46,00 €	14,00 €			12,00 €
7	27,00 €	10,00 €	27,00 €	37,00 €	12,00 €			11,00 €
8	23,00 €	10,00 €	23,00 €	29,00 €	11,00 €			9,00 €
9	15,00 €	10,00 €	15,00 €	20,00 €	9,00 €			8,00 €
10	11,00 €	10,00 €	11,00 €	14,00 €	8,00 €			6,00 €
11	9,00 €	9,00 €	9,00 €	12,00 €				
12	8,00 €	8,00 €	8,00 €	9,00 €				
13	8,00 €	8,00 €	8,00 €	9,00 €				
14	8,00 €	8,00 €	8,00 €	9,00 €				
15	6,00 €	6,00 €	6,00 €	8,00 €				
16	6,00 €	6,00 €	6,00 €	8,00 €				
17	6,00 €	6,00 €	6,00 €	8,00 €				
18	5,00 €	5,00 €	5,00 €	8,00 €				
19	5,00 €	5,00 €	6,00 €	6,00 €				
20	5,00 €	5,00 €	6,00 €	6,00 €				
Total	503,00 €	185,00 €	503,00 €	656,00 €	198,00 €	150,00 €	150,00 €	152,00 €
	2 497,00 €							

Informations pratiques

Secrétariat – Permanences – Accueil des officiels et des équipes

Institut Rural des Mauges 8 rue des Cèdres – 49600 BEAUPREAU EN MAUGES Adresse de correspondance : BVS 12 rue Chanoine Libault 49600 BEAUPREAU EN MAUGES

Permanences : Institut rural :

Samedi 2 Mai 2026 : 10h00 accueil des officiels.

Samedi 2 Mai 2026 à partir de 10h30 accueil pour l'hébergement des équipes

Samedi 2 Mai 2026 de 10h30 à 12h00 (Contrôle des licences - remise des dossards et plaques de cadre) : **Prévoir un chèque de Caution de 200 €**

Samedi 2 Mai 2026 : 12h15 – Réunion des directeurs sportifs (présence obligatoire)

Restauration : (sont pris en charge les repas du samedi soir - Petit déjeuner et dimanche midi)
Lycée des mauges – Route de l'hippodrome – 49600 BEAUPREAU

Samedi soir : 19h30

Dimanche Petit déjeuner de 6h30 à 8h30

Dimanche Midi : 11h00

Hébergement :

Institut Rural – Route du Fief Sauvin – 49600 BEAUPREAU

Lycée des Mauges – Route de l'hippodrome – 49600 BEAUPREAU

A chacun de prévoir ses draps ou son sac de couchage.

Un local spécial sera à la disposition des équipes pour le stockage des vélos et **donc aucun matériel (vélo) ne devra être déposé dans les chambres.**

Sécurité course :

La sécurité course est assurée par : Brigade Mobile de la gendarmerie (4 le samedi et 4 le dimanche après-midi) + 11 Motos MASC + 1 Médecin + 1 ambulance secouristes agréées.

Liaison Radio :

Les véhicules des directeurs sportifs doivent être équipés de radios, Jérémie LAUNAY assure les liaisons radios en cas de panne.

Contacts

BUREAU TOUR DES MAUGES

Directeur de l'épreuve	Cédric BERNIER	06 32 41 45 52
Secrétaire	Emma BAREAU	07 81 73 55 64
Trésorier	Nicolas BEYER	06 47 30 48 59
Sécurité de la course	Yannick BLANCHARD	07 62 57 02 82

HEBERGEMENT - RESTAURATION

	André BERNIER	06 77 23 33 66
--	---------------	----------------

HOPITAUX:

Centre Hospitalier CHOLET	1 rue Marengo	02-41-41-60-00
Polyclinique du Parc-CHOLET	Av des sables	02-41-63-42-00
CHU ANGERS	4 rue Larrey	02-41-35-36-37

Cabinet Médical BEAUPREAU

4 rue Ambroise Paré
49 rue Louise Voisine 02-72-88-36-00



**QUESTIONNAIRE POUR ENGAGEMENTS
HERBERGEMENT ET REPAS**

Tour des Mauges 2026

A REMPLIR et à transmettre par mail ET ACCOMPAGNE DU CHEQUE

AVANT LE 15 AVRIL 2026

(A L ORDRE DU BVS - BEAUPREAU VELO SPORT)

NOM DE L'EQUIPE : _____

NOM et PRENOM du directeur Sportif : _____

Mail : _____

Téléphone du contact sur place : _____

Forfait hébergement repas course	Tarif par équipe	OUI (1) ou NON (0)	TOTAL
Inclus : - 8 repas samedi soir - 8 petit déjeuner - 8 repas dimanche midi + Hébergement	480 €		
Personne supplémentaire (1 maximum)	Tarif pour 1 personne en plus	OUI (1) ou NON (0)	TOTAL
Inclus : - 1 repas samedi soir - 1 petit déjeuner - 1 repas dimanche midi + Hébergement	80 €		
Repas du dimanche midi seul (15 €/personne)	Tarif	Nombre	TOTAL
- repas dimanche midi	15 €		
Règlement par virement IBAN : FR76 1027 8394 1100 0200 0570 116 Code Bic : CMCIFR2A ou chèque à l'ordre du Bvs	TOTAL HEBERGEMENT RESTAURATION		

**Nombre de femmes (pour prévoir une chambre distincte)
dans l'encadrement de l'équipe :** _____

**Besoin d'une chambre isolée (pour prévoir une chambre distincte)
(oui ou non) :** _____

Une enveloppe comprenant les tickets repas commandés vous sera remise avec le dossier le jour de la course. Toutes personnes n'ayant pas de ticket ne pourront pas rentrer dans la salle de restauration.

Pour toutes questions supplémentaires (hébergement le vendredi soir), contacter Mr André BERNIER 06 77 23 33 66 ou Samuel DUSSART 06 65 52 11 49